Les enquêtes
de l'Inspecteur Lafouine

12. « Le five pence of Trinidad » (Christian Souchard)

Jacques Malus, le Président des assurances « Prévoyance et Sécurité » a demandé à son ami, l'inspecteur Lafouine, de passer le voir. Il voudrait l'entretenir d'une affaire importante. Dès son arrivée au siège de la société, Lafouine est introduit dans le bureau du PDG.

— Enfin, dit Jacques Malus, tu as pu te libérer !

— J'ai fait au plus vite, répond l'inspecteur, ton message avait l'air urgent.

— En effet, continue le Président, j'ai un problème avec un de mes clients. Je le soupçonne de m'avoir escroqué.

— Raconte-moi l'histoire depuis le début, demande Lafouine en prenant place dans un large fauteuil.

Jacques Malus s'assoit à son tour et commence son récit : « Depuis de nombreuses années, nous assurons les biens du milliardaire Jean Veuplusse. Or, il y a six mois, un incendie a ravagé la bibliothèque de son château. Nous avons dû lui verser une somme de 5 millions d'euros car, outre les livres précieux que contenait la bibliothèque, Monsieur Veuplusse avait caché dans un de ces volumes le timbre le plus cher du monde : le 'five pence of Trinidad' de 1856. »

Malus s'arrête quelques instants, prend une coupure de presse dans le tiroir de son bureau, la tend à Lafouine et continue son récit : « Il y a quinze jours, une galerie de Buenos Aires a mis en vente un timbre identique à celui de Jean Veuplusse. L'article de journal précise que le propriétaire est resté anonyme. Mes experts sont formels : le 'five pence of Trinidad' était unique. Je pense donc que ma compagnie a été escroquée. »

— Lorsque tu as assuré le timbre, demande Lafouine, Jean Veuplusse a-t-il précisé qu'il le mettrait dans sa bibliothèque ?

— Oui, il m'a informé et j'ai accepté sa décision, répond Jacques Malus. Il m'a fourni un document rédigé de sa main précisant que le timbre serait glissé entre les pages 43 et 44 du livre d'Alexandre Dumas « Les trois mousquetaires ». Ce document confidentiel n'était connu que de lui et de moi.

Le PDG tend à l'inspecteur la lettre signée par le milliardaire. Après une brève lecture, Lafouine regarde son ami et dit : « Ce courrier prouve que ton client a menti et qu'en aucun cas il n'a placé son timbre dans le livre. Tu pourras le confondre et récupérer ton argent ».

Qu'est-ce qui permet à l'inspecteur Lafouine d'affirmer que le milliardaire a menti ?